

ESS AHB'OUGE

**Pratiquez une activité physique
dans votre Entreprise !**



Nos offres

HandFit

Vous pouvez choisir d'initier vos salariés de faire une séance mêlant fitness et handball loisir pendant 45min à 1h. La spécialité de ESSAHB'Ouge

Renforcement Musculaire et Posturale

Une séance destinée à affiner sa silhouette et tonifier son corps. Ces séances contribuent aussi à diminuer les douleurs liées aux mauvaises postures du quotidien.

Circuit Training / WoD

Une séance d'effort intense, adaptée à chacun, combinant renforcement musculaire et développement des qualités cardio-respiratoires



Notre Coach



Yohan Haas

Préparateur Physique au Strasbourg
Eurométropole Handball

Coach Sportif

Licence EM , Licence ES
et Master ESS



Pourquoi proposer une activité physique en entreprise?

Sensibiliser à l'activité sportive

Dynamiser l'environnement de travail

Améliorer le bien-être et la qualité de vie

Améliorer significativement l'hygiène de vie de vos salariés

Créer une synergie de groupe entre les collaborateurs

Offrir un moment de sociabilisation



Les plus values pour l'entreprise



*+6 à 9 % de productivité
par salarié*



*-30 à 40%
d'absentéisme*



*Diminution des dépenses
liées aux **maladies***



*94% des salariés et
100% des employeurs
sont conquis par la
mise en place d'AP en
entreprise*





Les plus values pour vos collaborateurs

Améliorer le bien-être des collaborateurs au sein de votre entreprise

Briser la routine du travail et dynamiser l'environnement de l'entreprise

Améliorer l'environnement sociale de l'entreprise en créant une synergie de groupe

Apporter une solution face au problème de sédentarité de vos collaborateurs

Profitez d'avantages fiscaux !

Exonération de cotisation et de contribution sociale (CSE compris)



jusqu'à 171,40€ / salarié / an





« L'AVANTAGE CONSTITUÉ PAR LE FINANCEMENT PAR L'EMPLOYEUR DE PRESTATIONS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES TELS QUE DES COURS COLLECTIFS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES OU DES ÉVÉNEMENTS OU COMPÉTITIONS DE NATURE SPORTIVE, DANS UNE LIMITE ANNUELLE ÉGALE À 5 % DE LA VALEUR MENSUELLE DU PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE MULTIPLIÉE PAR L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE. »

LOI n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 (1)



Dites oui à l'activité physique en Entreprise !

Comment nous contacter ?

Pour toutes questions ou informations
supplémentaires !



Yohan.haas@essahb.com
ou
sandrine.buatois@essahb.com



Yohan HAAS : 06.51.24.69.74
Sandrine Buatois (secrétaire) :
06 62 23 01 96

Lieu ? entreprise ou bien accueil dans un gymnase ?

Tarif minimum ?

Liens avec partenaires ?